

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 13 JANVIER 2025 À  
19 H 00, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS  
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN,  
MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Madame Pascale Boilard	Conseillère numéro 1
M. François Gosselin	Conseiller numéro 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

**Ordre du jour**

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes des séances ordinaire et extraordinaire du 2 décembre 2024;
3. Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 et du journal des salaires de décembre 2024;
4. Période de question de l'assistance ;
5. Adoption du règlement 2024-09 concernant les différents taux de taxes pour l'année 2025 ;
6. Adoption du règlement 2024-10 modifiant le règlement 2021-08-G100 ;
7. Station des eaux usées : appel d'offre pour l'étude qui vise à déterminer la superficie du lit de séchage à la station des eaux usées ;
8. Proclamations des Journées de la persévérance scolaire 2025 ;
9. Résolution : renouvellement de l'entente annuel de l'avocat Rino Soucy, de DHC, comme ressource juridique pour l'année 2025 ;
10. Résolution : renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2025 ;
11. Résolution : couverture cellulaire et ententes d'itinérance ;
12. Résolution : embauche du coordonnateur du camp de jour 2025 ;
13. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
14. Points d'information ;
15. Affaires nouvelles de l'assistance;
16. Questions diverses;
17. Levée de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

## **OUVERTURE**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## **MOT DU MAIRE**

Bonjour à tous, bienvenue à cette séance du conseil du 13 janvier. La toute première séance de l'année 2025.

Déjà 3 ans d'écoulé dans le présent mandat du conseil. Nous entamons la 4<sup>e</sup> année et pour l'ensemble des municipalités du Québec, ce sera les élections générales en novembre prochain.

Beaucoup de travail a été accompli jusqu'à présent et nous savons que nous aurons encore de nombreux dossiers à faire cheminer au cours de cette année. Au fil des ans, la tâche des élus municipaux a augmenté de façon substantielle. Au-delà de la politique municipale, notre rôle d'administrateur a beaucoup évolué. L'interaction avec les programmes gouvernementaux fait en sorte que les municipalités ont de plus en plus de responsabilité qui leurs sont déléguées. Cela implique des enjeux financiers et organisationnels importants pour lesquels il nous faut être à l'affût.

Possédez la bonne information, bien l'analyser et bien la transmettre font partie de notre quotidien maintenant. C'est un grand défi que nous devons relever. Un regard juste sur le présent nous permettra d'envisager l'avenir avec assurance dans la mesure où nous oserons aller un peu plus loin de nos zones de confort respectives. Envisager l'avenir avec enthousiasme c'est accepter de se remettre en question régulièrement afin d'élargir nos horizons et découvrir de nouveaux sentiers.

Je vous souhaite à tous l'énergie et la persévérance pour mener à bien notre travail d'équipe. Et je souhaite également à toute la population de St-Albert une excellente année 2025. C'est un plaisir pour tous les élus d'être au service de notre communauté.

Sur ce, bonne séance à tous.  
Dominique Poulin

2025-01-001

### **1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025**

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

2025-01-002

## **2. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

**Attendu que** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 2 décembre 2025;

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Pascale Boilard et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 2 décembre 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

2025-01-003

## **3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**Attendu que** le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 104 690,77 \$;

**Attendu que** le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 de la Municipalité de Saint-Albert;

**Attendu que** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**Attendu que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

**Attendu que** le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 104 690,77 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

**Que** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

**Adoptée** à l'unanimité des membres du conseil

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 13 janvier 2025

---

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

2025-01-004

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Mme Renée Beauregard de DD955 remet une lettre au conseil municipal demandant une prolongation dans le délai de construction sur les lots de sa propriété.

2025-01-005

## **5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-09 – TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a adopté son budget pour l'année 2025 qui prévoit des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent soient 2 557 500 \$ ;

**Attendu qu'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024;

À ces causes, il est proposé par Mme Diane Kirouac

**Et résolu** à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **Article 2 Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2025.

### **Article 3 Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de .6224 \$ du cent dollar d'évaluation.

### **Article 4 Transport et collecte - Élimination des déchets – traitements des matières recyclables et des matières putrescibles**

Aux fins de financer le transport, la collecte et l'élimination des déchets ainsi que le traitement des matières recyclables et des matières putrescibles, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

319,25\$ par logement;

### **Article 5 Taux applicables aux règlements d'emprunt**

Les taux applicables aux règlements d'emprunt 2017-07 et 2017-07-01 décrétant les travaux d'égout secteur Village Phase 1 :

1 722,3846 \$/unité

### **Article 6 Taux applicables pour l'assainissement des eaux usées**

Aux fins de financer le service d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, un tarif de compensation pour chaque immeuble desservi par ce service :

327,1137 \$ /unité

## **Article 7 Compensation pour la gestion des matières résiduelles.**

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte, le transport, l'élimination ou le traitement des résidus solides, ou toutes autres dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles, il est, par le présent règlement, imposé, que ce service soit utilisé ou non, cette compensation étant dans tous le cas payé par le propriétaire;

### **Vidange sélective en saison**

Première fosse	155,51 \$
Deuxième fosse	98,77 \$

### **Vidange complète en saison**

Première fosse	195,04 \$
Deuxième fosse	120,49 \$

### **Vidange planifiée en saison**

Première fosse	209,95 \$
Deuxième fosse	127,96 \$

### **Vidange planifiée hors saison**

Première fosse	235,81 \$
Deuxième fosse	140,89 \$

### **Coûts additionnels**

Couvercle non déterré et déplacement inutile	61,02 \$
Plus de 5,8m <sup>3</sup> coût/m <sup>3</sup>	30,94 \$
Tuyau déployé de plus de 150pieds ou (45m)	108,47 \$

## **Article 8 Nombre et dates des versements**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$.

La date ultime où peut être fait le versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60) jour où peut être fait le versement précédent.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

## **Article 9 Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échoué est alors exigible immédiatement.

## **Article 10 Autres prescription**

Les prescriptions des articles 7 et 8 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la Municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

## **Article 11 Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Les frais de perception sont de 15% du total dû lorsque les comptes ont à être perçus par un huissier ou un avocat.

#### **Article 12 Frais d'administration**

Des frais d'administration de 20 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

#### **Article 13 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers, à Saint-Albert, le 13 janvier 2025

\_\_\_\_\_  
Dominique Poulin  
Maire

\_\_\_\_\_  
François Gardner,  
Directeur général,  
Greffier-Trésorier

2025-01-006

### **6. RÈGLEMENT 2024-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-08-G100**

**Attendu que** la Ville de Victoriaville a apporté une modification à son règlement G-100 relatif au montant de l'amende lorsqu'un citoyen commet une infraction lors de dérapages contrôlés avec un véhicule sur les chemins publics;

**Attendu que** les municipalités de la MRC d'Arthabaska sont invitées à uniformiser le montant de l'amende sur l'ensemble du territoire de la Sureté du Québec;

**Attendu que** le Règlement G-100 de la Municipalité de Saint-Albert avait été adopté en août 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu

**QUE** la Municipalité de Saint-Albert modifie l'article 4.8.1 de son Règlement 2021-08-G100 :

**QUE** l'amende en cas d'infraction lors de dérapages contrôlés soit, dès l'adoption de la présente résolution, portée à 300 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Dominique Poulin  
Maire

\_\_\_\_\_  
François Gardner  
Directeur général  
Greffier-trésorier

2025-01-007

### **7. APPEL D'OFFRE – ÉTUDE VISANT À DÉTERMINER LA SUPERFICIE DU LIT DE SÉCHAGE À LA STATION DES EAUX USÉES**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a lancé le 18 novembre 2024 un appel d'offre de gré à gré pour la réalisation d'une étude afin de déterminer la superficie nécessaire à la mise en place d'un lit de séchage à la station des eaux usées située sur la rue Principale à Saint-Albert;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a reçu deux soumissions dans les délais indiqués dans l'appel d'offre et répondant aux exigences demandées;

**Attendu que** les deux soumissions reçues se traduisent ainsi :

Fusion Expert Conseil Inc.	17 500 \$ plus taxes
EXP	12 300 \$ plus taxes

**En conséquence**, il est proposé par M. François Gosselin et résolu

**QUE** le mandat de réaliser une étude visant à déterminer la superficie nécessaire à la mise en place d'un lit de séchage à la Station des eaux usées soit accordé à l'entreprise EXP.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents liés à cette résolution.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2025-01-008

## **8. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025**

**Attendu que** l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

**Attendu que** la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

**Attendu que** la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

**Attendu que** chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

**Attendu que** la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

**Attendu que** la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

**Attendu que** le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

**Attendu que** la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

**Attendu que** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

**Attendu que** cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

**Attendu que** depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Saint-Albert appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 qui se tiendront du 10 au 14 février 2025;

**QUE** le journal J'ai la bougeotte publiera un texte à cette occasion dans son édition de février 2025 à la demande de la Municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2025-01-009

**9. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC ME RINO SOUCY DE DHC – FORFAIT TÉLÉPHONIQUE 2025**

**Attendu que** Me Rino Soucy nous a informé que le tarif 2025 pour le forfait téléphonique demeurerait le même qu'en 2024;

**Attendu que** ce forfait est de 400 \$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu:

**Que** la municipalité de Saint-Albert informe Me Rino Soucy qu'elle renouvelle son forfait pour l'année 2025.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2025-01-010

**10. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**Attendu que** la FQM représente les intérêts politiques et économiques de plus de 1 050 membres;

**Attendu que** la FQM représente dignement les municipalités lors de discussions dans de nombreux dossiers auprès du gouvernement;

**En conséquence**, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu

**Que** la Municipalité de Saint-Albert renouvelle son adhésion à la FQM en 2025 au coût de 1 939,21 \$ avant taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2025-01-011

**11. COUVERTURE CELLULAIRE ET ENTENTES D'ITINÉRANCE**



**Attendu que** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**Attendu que** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**Attendu que** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**Attendu que** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**Attendu que** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée;

**Attendu que** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires;

**Attendu que** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu

**De demander** aux partis politiques fédéraux :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

**De transmettre** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

**De transmettre** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2025-01-012

**12.EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR 2025**

**Attendu que** M. Cédric Ouellet a proposé ses services comme coordonnateur du camp de jour pour la saison 2025;

**Attendu que** M. Cédric Ouellet a coordonné le Camp de jour 2024 avec succès;

**Attendu qu'**il a rencontré le maire et le directeur général pour présenter son plan de match pour le prochain camp de jour;

**Il est proposé** par Mme Pascale Boilard et résolu

**Que** M. Cédric Ouellet soit nommé coordonnateur du Camp de jour 2025 à Saint-Albert;

**Que** le directeur général soit autorisé à rédiger un contrat de travail à cet effet et à soumettre les prévisions budgétaires du Camp de jour 2025 dès que celui-ci aura été finalisé avec le coordonnateur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2025-01-013

**13. POINTS D'INFORMATION TRANSMIS PAR LE MAIRE**

1. Parc municipal : rencontre à venir avec Loisir et Sport Centre-du-Québec.
2. Circulation des motoneigistes sur le territoire : rencontre à venir avec les principaux intervenants (Sûreté du Québec, Club Alleghanish et Ministère du Transport).
3. Permis émis en 2024 : 93 permis représentant des investissements de 8 859 000 \$ sur le territoire de Saint-Albert. Ce nombre inclût 9 permis pour de nouvelles résidences.
4. Mise en place d'un processus décisionnel interpellant les élus et la direction générale : ce processus vise à soutenir une réflexion approfondie sur un projet avant qu'une décision finale soit prise.
5. Gestion des matières résiduelles : depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, on assiste à la réforme de la collective sélective au Québec sous la gestion d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Tout au long de la nouvelle année, de l'information sera transmise aux citoyens.
6. Réservation de la salle du Pavillon Général Maurice Baril lorsque le bureau municipal est fermé : les entreprises en services funéraires seront dorénavant avisées, par la direction générale, de la disponibilité de la salle afin d'éviter des déceptions auprès des familles concernées qui aimeraient la réserver pour des rencontres familiales à la suite d'un décès.

**14. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

2025-01-014

## **PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA) - FQM**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**Attendu que** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**Attendu que** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**Attendu que** la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**Attendu que** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**Attendu que** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

**Il est proposé** par Mme Pascale Boilard et résolu

**Que** la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

**Que** la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

**Que** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

### **Autres correspondances :**

1. Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) : invitation à être un membre de soutien 2025-2026 au coût de 75 \$. Le budget 2025 de la municipalité a prévu cette adhésion.
2. Cité de l'innovation circulaire et durable: invitation au dévoilement d'initiatives à stimuler l'innovation et la croissance des entreprises.
3. SIUCQ MRC d'Arthabaska : contribution de la municipalité au montant de 2 093,21 \$ en 2025.

## **15. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention des personnes présentes.

## **16. QUESTION DIVERSES**

Mme Diane Kirouac indique que le regroupement de l'Office régional d'habitation de l'Érable et des offices Victoriaville-Warwick et Drummond est réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Ce qui inclût L'Office d'habitation de Saint-Albert. La nouvelle appellation est L'Office d'habitation du Centre-du-Québec. Elle ajoute qu'en vertu de ce regroupement elle ne fait plus partie du conseil d'administration.

**2025-01-015**

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Diane Kirouac de lever la séance ordinaire du 13 janvier 2025 à 20 h. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

**Adoptée** à l'unanimité des membres du conseil présents

---

Dominique Poulin  
Maire

---

François Gardner  
Directeur général  
Greffier-trésorier